



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi**

Pôle Entreprises, Emploi, Economie

ARRÊTÉ

**portant approbation de la modification
de la convention constitutive du GIP Espace compétences
de Provence Alpes Côte d'Azur**

Le Préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches du Rhône,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, et notamment son chapitre 2 portant dispositions relatives au statut des groupements d'intérêt public,
Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,
Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris pour application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 précité,
Vu l'arrêté préfectoral approuvant la convention constitutive du GIP Espace Compétences publié au Journal Officiel de la République Française du 28 novembre 2002,
Vu l'arrêté n° 2006-228 en date du 11 août 2006 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Espace Compétences,
Vu l'arrêté n°2010-510 en date du 28 octobre 2010 portant approbation de l'avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Espace Compétences ;
Vu l'arrêté du 3 mai 2013 portant approbation de l'avenant n°3 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Espace Compétences » ;
Vu l'arrêté du 24 juillet 2020 portant approbation de l'avenant n°4 à la convention constitutive du GIP Espace Compétences ;

Sur propositions de la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales (SGAR) et du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE),



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi**

Pôle Entreprises, Emploi, Economie

ARRÊTE :

Article 1 :

L'avenant n°5, annexé au présent arrêté, à la convention constitutive du GIP Espace Compétences, se substitue à la Convention constitutive approuvée le 28 novembre 2002 telle que modifiée par les avenants modificatifs suivants :

- l'avenant n°1 approuvé par l'arrêté préfectoral en date du 11 août 2006,
- pour l'avenant n°2 approuvé par l'arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2010,
- pour l'avenant n°3 approuvé par l'arrêté préfectoral du 3 mai 2013,
- pour l'avenant n°4 approuvé par l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2020.

Au 1er janvier 2021, le GIP Espace compétences sera dénommé GIP « Carif-Oref Provence Alpes Côte d'Azur », représentant le Carif-Oref de Provence Alpes Côte d'Azur, issu de la fusion par absorption de l'association Observatoire Régional des Métiers (ORM) par le GIP Espace Compétences.

Au 1^{er} janvier 2021, le GIP « Carif-Oref Provence Alpes Côte d'Azur », après réalisation des comptes définitifs 2020 de l'association ORM, reprendra ceux-ci dans sa balance d'entrée ainsi que l'ensemble des biens, droits et obligations de l'association ORM.

Article 2 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille le **19 NOV. 2020**

Pour le Préfet,
La secrétaire générale
pour les affaires régionales


Isabelle PANTEBRE